

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 23 (1993)
Heft: 6

Rubrik: Résultat de notre concours de mars

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Paris

Nouveau programme de visites

Prestations: Voyage en car, hôtel***, demi-pension, tour de ville de Paris et excursion à Versailles avec guides locaux, visites de la Cité des Sciences et d'Euro Disney, repas en route au retour.

Prix: Fr. 1260.- (membre MDA: Fr. 1190.-).

Dates: du 28 août au 3 septembre 1993 (7 jours).

Tyrol autrichien

Prestations: Voyage en car, séjour dans un hôtel**** dans un beau village tyrolien situé à 10 min d'Innsbruck, pension complète (sauf 2 repas de midi), tour de ville d'Innsbruck avec guide, excursion quotidienne, visites.

Prix: Fr. 1020.- (membre MDA: Fr. 950.)

Dates: du 30 août au 5 septembre 1993 (7 jours).

Bulletin d'inscription A retourner au MDA CP 373, 1000 Lausanne 17 Tél. 021/23 84 33

Je désire recevoir le(s) avants-programme(s) pour le(s) voyage(s) suivant(s):

Je m'inscris/Nous nous inscrivons pour le(s) voyage(s) suivant(s):

Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____

NP/Loc: _____

Tél: _____

Date et signature: _____

Comment procéder lorsqu'une personne souffre d'une baisse d'audition:

Si vous avez remarqué que vous n'entendez plus bien la télévision, votre entourage, ou lorsque vous vous trouvez avec plusieurs personnes, veuillez faire contrôler votre audition auprès d'un audioprothésiste ou auprès d'un médecin ORL. Ceux-ci contrôleront vos oreilles et, pour le cas où vous auriez un bouchon de cérumen, il vous suffira de le faire ôter. Si vous souffrez d'une perte d'audition et qu'un appareillage acoustique vous est conseillé, voici la démarche à suivre:

Pour les personnes à l'AVS

Depuis le 1^{er} janvier 1993, l'AVS participe de 75% du prix d'un appareil acoustique, embout y compris. Pour bénéficier de cette participation et à condition d'avoir le degré de perte d'audition selon le barème du CPT que l'AVS et l'AI appliquent, il faut remplir une demande AVS. Cela peut se faire aisément avec l'aide d'un audioprothésiste. Une fois que l'AVS l'aura reçue, elle donnera l'ordre au médecin ORL de votre choix

AVIS A TOUS LES MALENTENDANTS

de vous convoquer pour une expertise pré-appareillage. Le médecin enverra son rapport à l'audioprothésiste de votre choix et à ce moment-là pourront commencer les essais. Une fois l'appareillage terminé, le médecin ORL le contrôlera.

Un conseil: si vous avez de la peine à entendre, ne tardez pas trop à consulter, car plus on attend, plus on s'isole et puis ça sera plus difficile à s'adapter à réentendre!

Pour les personnes à l'AI

Nous vous rappelons que si l'AI vous a octroyé un appareil acoustique avant l'âge de la retraite, c'est un droit acquis à vie. Si l'appareillage ne donne plus satisfaction ou s'il y a une modification de votre perte auditive, l'AI prend en charge le renouvellement tous les cinq ans. Les réparations sont prises en charge et, depuis le 1^{er} janvier 1993, les piles sont remboursées. Pour ce faire, veuillez conserver les quittances et factures et faites-les parvenir une fois par année au secrétariat AI pour remboursement.

Sylvia Berruex, audioprothésiste
à la Fondation Centrales SRLS
d'Yverdon-les-Bains

RESULTATS DE NOTRE CONCOURS DE MARS

Grand succès pour notre concours «Vacances à la montagne» du mois de mars. Nous avons reçu 373 réponses, dont 274 étaient exactes. Les bonnes réponses: deux réponses ont été admises pour la longueur totale des sentiers pédestres valaisans, du fait qu'une erreur s'est glissée dans la documentation remise à notre rédaction par l'Union valaisanne du tourisme. Les réponses exactes étaient 6000 km et 8500 km. Le fromage à découvrir dans le Jura est la tête de moine et la localité située entre Château d'Oex et le Col des Mosses où l'on fait un excellent fromage, c'est L'Etivaz. Par tirage au sort, le **premier prix** a été attribué à:

Mme Alice BARBAY, Yverdon, qui gagne une semaine pour deux personnes en Valais, offerte par l'Union valaisanne du tourisme.

Le deuxième prix:

Mme Elisa SCHAER, Villeneuve, qui gagne un appartement qui sera mis à

disposition pour un séjour de deux personnes pendant une semaine, offert par l'Office du tourisme de La Sage.

Le troisième prix:

M. Marcel VEZ, Payerne, partira pour un week-end en demi-pension pour deux personnes à la montagne, il pourra choisir entre Château d'Oex, Rougemont et Rossinière.

Le quatrième prix:

Mme Gilberte JOSSERON de Genève, à qui l'on remettra quatre cartes pour deux personnes lui permettant de monter en télécabine de Château d'Oex à La Braye.

Le cinquième prix:

Mme Marguerite NUSSBAUM, Le Locle, qui recevra une entrée gratuite à la piscine de Tramelan, offerte par l'Office du tourisme de Tramelan.

Bravo à tous et merci de votre participation!